



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 7 février 2022 à 19 h  
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020  
et 2020-049 daté du 4 juillet 2020**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville  
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement  
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA22 13 0001**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA22 13 0002**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA22 13 0003**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021.**

Il est proposé par Suzanne De Larocheillère

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond à la question d'une citoyenne qui a transmis sa question par courriel. À 19 h 7, la période de questions est terminée.

**CA22 13 0004**

---

**OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS (RMT) 2022 » DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ SUR LES RUES JARRY ET SAINT-ZOTIQUE.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs dans le cadre du « Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 » du Service de l'urbanisme et de la mobilité sur les rues Jarry et Saint-Zotique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12.01 1217902010

**CA22 13 0005**

**OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET D'UNE BORDURE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUR LA RUE J.-B.-MARTINEAU.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement d'un trottoir et d'une bordure dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière » du ministère des Transports du Québec sur la rue J.-B.-Martineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1227902002

**CA22 13 0006**

**AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET D'UNE BORDURE SUR LA RUE J.-B.-MARTINEAU » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un trottoir et d'une bordure sur la rue J.-B.-Martineau » dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière » du ministère des Transports du Québec.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1227902001



#### CA22 13 0007

**AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « AMÉNAGEMENT DE CUISINES COMMUNAUTAIRES AUX PAVILLONS DELORME, HEXAGONAL ET LUIGI-PIRANDELLO POUR UNE CLIENTÈLE ÂNÉE » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MONTRÉAL 2022 ».**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement de cuisines communautaires aux pavillons Delorme, Hexagonal et Luigi-Pirandello pour une clientèle âgée » dans le cadre du « Programme Municipalité amie des âgés et Accessibilité universelle Montréal 2022 ».

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.04 1228717003

#### CA22 13 0008

**AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « CONSEIL JEUNESSE » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL » DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Conseil jeunesse » dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal » du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec.

De confirmer l'appui de l'arrondissement à la mise en place d'un Conseil jeunesse.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.05 1227509001

CA22 13 0009

---

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 14 AU 18 FÉVRIER 2022.**

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire - les JPS - ont été créées en 2011 et sont célébrées depuis chaque année;

ATTENDU QUE les JPS, cette année, ont pour thème « Toutes et tous porteurs de sens » et que le porte-parole est, pour une quatrième année consécutive, le médecin et footballeur professionnel québécois Laurent Duvernay-Tardif;

ATTENDU QUE les JPS à Montréal ont lieu, cette année, du 14 au 18 février 2022;

ATTENDU QUE les JPS, qui regroupent plusieurs partenaires, offrent l'opportunité de sensibiliser la collectivité montréalaise à l'importance de la persévérance scolaire des jeunes;

ATTENDU QUE les JPS permettent aussi de souligner l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui oeuvrent, de près ou de loin, à la réussite éducative des jeunes;

ATTENDU QUE les JPS offrent l'occasion de prendre un temps d'arrêt pour donner une dose massive d'encouragement aux jeunes de tous les âges, de reconnaître leurs parcours scolaires et de les féliciter pour leurs efforts;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 qui perdure depuis le 13 mars 2020 continue de chambouler la vie sur bien des aspects et oblige notamment les jeunes à relever de nombreux défis, entre autres à s'adapter à d'autres modes d'enseignement, à des relations humaines distancées et à l'absence ou à la modulation des activités parascolaires;

ATTENDU QUE de nombreux jeunes, en dépit des difficultés et des obstacles que la COVID-19 a placés sur leur chemin, se sont accrochés et adaptés et ont persévéré pour se réaliser pleinement et se préparer à convoiter ou à exercer la profession ou le métier de leur choix;

ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et, du même coup, de favoriser le développement de leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les élus des divers paliers collaborent à Montréal aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative, notamment à travers l'organisme Réseau réussite Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement mettra de l'avant l'ensemble des écoles primaires et secondaires, francophones et anglophones sur ses différentes plateformes web du 14 au 18 février 2022 pour souligner les JPS et que des certificats seront remis à des élèves des différentes écoles du quartier s'étant illustrés en matière de persévérance scolaire.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard proclame les Journées de la persévérance scolaire (JPS), du 14 au 18 février 2022, sur le territoire de l'arrondissement.

Que le conseil d'arrondissement appuie les JPS et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite éducative et de la lutte au décrochage, incluant les parents et les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, de la santé, de la recherche, du communautaire, des affaires et des médias.

Le 7 février 2022



Qu'une copie de cette motion soit transmise à l'organisme Réseau réussite Montréal, ainsi qu'au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et à la Commission scolaire English-Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1228717002

#### **CA22 13 0010**

---

#### **MOTION POUR LA 5E COMMÉMORATION DE L'ATTENTAT DE LA GRANDE MOSQUÉE DE QUÉBEC.**

ATTENDU QUE le 29 janvier 2022, le Québec a souligné la 5e commémoration de l'attentat à caractère islamophobe et haineux s'étant déroulé à la Grande Mosquée de Québec;

ATTENDU QUE cet attentat a coûté la vie à 6 Québécois de confession musulmane et en a blessé 19 autres;

ATTENDU QUE ces commémorations visent à partager un moment de paix, de recueillement et de solidarité ainsi qu'à dénoncer l'islamophobie et toutes les autres formes de racisme, de haine et de discrimination;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Saint-Léonard est composée de plusieurs communautés culturelles qui, chacune à leur façon, enrichissent le tissu social du territoire;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard énonce parmi ses principaux objectifs de soutenir le sentiment d'appartenance, la fierté de tous les citoyens ainsi que le vivre-ensemble;

ATTENDU QU'il est important de faire la promotion d'un Québec inclusif et équitable pour tous, où chacun est en mesure de participer pleinement et en toute sécurité.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard exprime, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> commémoration de l'attentat à caractère islamophobe et haineux s'étant déroulé à la Grande Mosquée de Québec le 29 janvier 2017, son soutien aux familles et proches des victimes de cet attentat et réaffirme son appui envers la création et la réalisation d'activités qui rapprochent les différentes communautés léonardoises, de façon à contribuer à la fierté de tous ses citoyen(ne)s et à encourager le vivre-ensemble et les valeurs d'inclusion et de solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1229381001

#### **CA22 13 0011**

---

#### **MOTION POUR LA COMMÉMORATION DU DÉCÈS DE MERIEM BOUNDAOUI LE 7 FÉVRIER 2021.**

ATTENDU QUE le 7 février 2022 marque l'anniversaire du décès de l'adolescente de 15 ans, Meriem Boundaoui, tuée par balles sur le territoire de l'arrondissement;

Le 7 février 2022

ATTENDU QUE la commémoration de cet événement vise à partager un moment de recueillement et de solidarité avec la famille et les proches de la victime et avec toute la population léonardoise;

ATTENDU QUE ce triste événement a été un déclencheur pour la mise sur pied du Comité stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement et de son plan d'action;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard énonce parmi ses principaux objectifs de renforcer le sentiment de sécurité, la fierté de tous les citoyens ainsi que le vivre-ensemble;

ATTENDU QU'il est important de poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation mises en place pour assurer un environnement sécuritaire pour tous;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a déposé en mars 2021 une motion pour endiguer l'augmentation des crimes, notamment par armes à feu, et demandé d'augmenter les effectifs policiers ainsi que le financement des organismes communautaires travaillant à la prévention de la violence sur son territoire.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard commémore le décès de Meriem Boundaoui le 7 février 2021 en exprimant son soutien à sa famille et à ses proches, et réaffirme son engagement à faire des enjeux de la sécurité sur son territoire, une priorité d'intervention. Il exprime aussi son appui envers toutes initiatives pour la prévention et la sensibilisation contre la violence, pour l'intégration et l'encadrement des jeunes, ainsi que pour le développement de relations intergénérationnelles harmonieuses visant à renforcer le sentiment de sécurité des Léonardoises et Léonardois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.03 1223126001

## CA22 13 0012

---

### **OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-19054 – LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC. – 780 726,52 \$.**

Il est proposé par Suzanne De Larocheillère

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de marquage de chaussée dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-19054, au montant maximal de 743 549,07 \$. Ce contrat est d'une durée de 24 mois et prévoit la possibilité de 2 renouvellements de 12 mois. Les prix unitaires seront augmentés de 2 % lors de chacun des renouvellements.

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

D'autoriser une dépense maximale de 780 726,52 \$, soit 743 549,07 \$, le prix de la soumission, augmenté de 37 177,45 \$, à titre de budget de contingences.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1223693001

### **CA22 13 0013**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT POUR L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES DANS LES BÂTIMENTS DE NEUF LOGEMENTS ET PLUS, LES INSTITUTIONS, LES COMMERCE ET LES INDUSTRIES (SECTEURS 3 ET 4) – CONTRAT NUMÉRO SP-259 – NATURE-ACTION QUÉBEC INC. – 122 509 \$.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'octroyer un contrat à NATURE-ACTION QUÉBEC INC., pour des services professionnels en environnement pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les bâtiments de neuf logements et plus, les institutions, les commerces et les industries (Secteurs 3 et 4), contrat numéro SP-259, au montant total de 122 509 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1223304002

### **CA22 13 0014**

---

**AUTORISER LA MODIFICATION DES ANNEXES 4 ET 5 DE L'ENTENTE AVEC 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DU LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOMAINE RENAISSANCE) SITUÉ DANS LE QUADRANT SUD-OUEST DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS VIAU ET ROBERT.**

ATTENDU la résolution numéro CA18 13 0281 en date du 2 octobre 2018 autorisant la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux, il est souhaité de regrouper deux secteurs identifiés à l'annexe 4 entraînant ainsi des changements à l'échéancier prévu à l'annexe 5.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :



D'autoriser la modification des annexes 4 (secteurs) et 5 (échancier) de l'entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1183693015

#### **CA22 13 0015**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2021.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1225057001

#### **CA22 13 0016**

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2021.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335009

#### **CA22 13 0017**

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2021.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1227335001

#### **CA22 13 0018**

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-363 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES DISPOSITIONS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA RUE JEAN-TALON EST.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-363 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour les dispositions du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1214871013

#### **CA22 13 0019**

---

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-363 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES DISPOSITIONS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA RUE JEAN-TALON EST.**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2021-054 daté du 16 juillet 2021 permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-363 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour les dispositions du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour ce projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1214871013

CA22 13 0020

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-2 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES DISPOSITIONS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA RUE JEAN-TALON EST.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2177-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour les dispositions du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1214871014

CA22 13 0021

---

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES DISPOSITIONS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA RUE JEAN-TALON EST.**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2021-054 daté du 16 juillet 2021 permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2177-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour les dispositions du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour ce projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1214871014



#### **CA22 13 0022**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2273 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 620 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 17 au 21 janvier 2022, sur le règlement numéro 2273 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 620 000 \$ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1213022023

#### **CA22 13 0023**

**ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2267, O-3 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR LES COURS D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES OFFERTS EN WEBDIFFUSION DURANT LA SESSION D'HIVER 2022.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2267, O-3 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion durant la session d'hiver 2022, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (2267).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1223451001

#### **CA22 13 0024**

**ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2267, O-4 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD DANS LE CADRE DES CAMPS DE JOUR DURANT L'ANNÉE 2022.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2267, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2022, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (2267).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1228717001

#### **CA22 13 0025**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-31 – ONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5705, RUE BELHERBE – LOT NUMÉRO 1 333 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2021.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-31 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5705, rue Belherbe, lot numéro 1 333 092 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, constitué des plans accompagnant la demande de permis de construction numéro 3003070159 suivants :

- plan - projet d'implantation préparé par Étienne Côté, arpenteur-géomètre, daté du 30 octobre 2020;
- plan des élévations préparé par Gabriel Deshaies-Daigneault, ingénieur forestier, révisé le 14 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219073012

#### **CA22 13 0026**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-32 - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL JUMELÉ SITUÉ AU 7870, RUE LOUIS-VANIER – LOT NUMÉRO 1 123 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2021.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-32 visant la modification de la façade avant du bâtiment industriel jumelé situé au 7870, rue Louis-Vanier, lot numéro 1 123 948 du cadastre du Québec, dans la zone C10-18, constitué des plans accompagnant la demande de permis de transformation numéro 3003057398, préparés par François Martineau, architecte, révisés en date du 27 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1219000021

#### **CA22 13 0027**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-33 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8555, RUE DES PRÉVOYANTS – LOT NUMÉRO 1 333 700 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2021.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-33 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8555, rue de Prévoyants, lot numéro 1 333 700 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, constitué des plans accompagnant la demande de permis de construction numéro 3002885814, préparés par Sako Mekhgeavakian, architecte, révisés le 4 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219000022

#### **CA22 13 0028**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-34 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5675, RUE JARRY – LOT NUMÉRO 2 751 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2021.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-34 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5675, rue Jarry, lot numéro 2 751 171 du cadastre du Québec, dans la zone H10-30, constitué des plans accompagnant la demande de permis 3002918915 et estampillés en date du 19 janvier 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suivants :

- plans des perspectives, des élévations et d'implantation préparés par Serge Falardeau, architecte, daté du 19 janvier 2022;
- plan de protection des arbres préparé par Gabriel Deshaies-Daigneault, ingénieur forestier, daté du 18 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1214871012

## CA22 13 0029

---

### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-05/C03-15 – 5484, RUE JEAN-TALON EST – LOT NUMÉRO 1 123 417 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 octobre 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 12 au 26 janvier 2022 inclusivement, relativement au premier projet de résolution;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est modifié par rapport au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 6 décembre 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 12 au 26 janvier 2022 inclusivement et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-05/C03-15 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « bureau de chiropraticien » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1 123 417 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

#### CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au local du 5484, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est.

#### CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local du 5484, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « bureau de chiropraticien », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.



### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 109 mètres carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

4. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
5. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1219000020

### **CA22 13 0030**

---

#### **DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2022.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De désigner madame la conseillère Angela Gentile comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223022001

### **CA22 13 0031**

---

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 8 DÉCEMBRE 2021.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213385010

Le 7 février 2022



**CA22 13 0032**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois de novembre et de décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1219418001

**CA22 13 0033**

---

**DÉPOSER AU CONSEIL DE LA VILLE LE BILAN ANNUEL 2021 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1218683004

**CA22 13 0034**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CA21 13 0240.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement en date du 18 janvier 2022 ainsi que d'une copie corrigée de la résolution numéro CA21 13 0240 adoptée le 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1223022004



**CA22 13 0035**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 53, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 février 2022